

## « *Comment valoriser les actifs incorporels de l'entreprise en crise ?* »

*Des sources insoupçonnées d'actifs favorisant la recherche de financement :*

*Brevet, marque, logiciel, site Internet, base de données, savoir faire, droit des eaux, droit d'exploitation, secret de fabrication, recette de chimie... sans oublier les fonds de commerce et fonds commerciaux.*

**JEUDI 23 NOVEMBRE 2017**

Châteaufort City George V - 75008 Paris

**Sous la direction scientifique de Lionel ESCAFFRE,  
Professeur des Universités, Commissaire aux comptes**

**Avec les interventions de (par ordre alphabétique) :**

Étienne ANDRÉ, Doctorant / Hélène BOURBOULOUX, Administrateur judiciaire

Yves GEVIN, Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris / François LEGRAND, Mandataire judiciaire

Marc LEVIEELS, Conseil en propriété intellectuelle / Georges RICHELME, Président de la CGJCF (sous réserve)

Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire et Président de l'IFPPC.

9h00 – 9h30 :

### **I) Introduction**

A) La définition du fonds commercial et du fonds de commerce en droit français

B) La transposition de la directive européenne n° 2013/34/UE

C) Les enjeux pour l'entreprise en difficulté et l'évaluation des actifs

9h30 – 11h00 :

### **II) Comment identifier les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté ?**

A) La définition d'un actif incorporel selon le code de commerce

B) L'identification du fonds commercial selon les nouvelles dispositions législatives

11h30 – 13h00 :

### **III) Comment évaluer les actifs incorporels dans l'entreprise en difficulté ?**

A) Les modalités pratiques applicables à la dépréciation des actifs incorporels

B) Le provisionnement des actifs incorporels et la gestion de la relation bancaire

C) La dépréciation des actifs incorporels dans un contexte de mandat ad'hoc, conciliation, sauvegarde, redressement et de plan de sauvegarde ou continuation.

13h00 – 14h30 : Pause déjeuner sur place

14h30 – 16h30 :

### **IV) La place des actifs incorporels dans un dispositif de cession de l'entreprise en difficulté ?**

A) Les critères de choix des méthodes de valorisation en fonction des caractéristiques particulières du plan de cession.

B) Un regard pratique et présentation d'exemples sur le choix des méthodes retenues applicables à une cession dans le cadre particulier des procédures amiables ou collectives.

C) Les modalités de détermination des valeurs liquidatives.

16h30 – 17h00 :

### **V) Conclusion**

A) Synthèse de la journée.

B) Identification des axes de progrès liés à l'émergence de nouvelles méthodologies de valorisation des actifs incorporels.

**Informations et inscriptions**  
sur [www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

**TARIFS :**

**Adhérent IFPPC : 300 €**

**Salarié d'adhérent IFPPC : 200 €**

**Non adhérent : 400 €**

**Universitaire : 90 €**

**Déjeuner sur place inclus**